

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15025461

Lausanne, le 3 juillet 2019

Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Laurent Miéville et consorts au nom du groupe vert'libéral – Urgence climatique ! (19_RES_025)

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 19 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la résolution citée en titre, dont le texte est le suivant :

Un réchauffement de la planète d'à peine 1,5°C signifie, entre autres conséquences, que l'élévation du niveau de la mer rendra d'immenses zones côtières inhabitables. La Banque mondiale estime qu'au cours des 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques atteindra plus de 140 millions¹. Le changement climatique se fera également sentir en Suisse, où l'agriculture et le tourisme d'hiver, par exemple, seront directement touchés par ses conséquences².

Le changement climatique n'est donc pas seulement un problème météorologique : c'est un problème économique, sécuritaire, de protection des espèces animales et végétales et de maintien de la paix.

Il n'est pas envisageable de penser que la solution à ce problème puisse être trouvée uniquement au niveau individuel. Des mesures doivent être prises aux niveaux communal, cantonal, national et international pour contrer cette catastrophe imminente. Les plans et mesures actuels ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement climatique à l'objectif de 1,5°C d'ici 2050. Il est donc plus important que jamais d'agir rapidement !

Par la présente résolution :

- *Le Grand Conseil vaudois déclare l'urgence climatique et reconnaît la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires.*
- *Le Grand Conseil vaudois examinera l'impact sur le climat de tout objet à traiter concerné par cette problématique et, dans la mesure du possible, traitera de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences.*

¹ <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/GroundswellOVfr.pdf?sequence=16&isAllowed=y>

² <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/klimawandel-und-auswirkungen/schweizer-klimaszenarien.html>

- *Le Grand Conseil vaudois se basera, pour des futures mesures de lutte contre le changement climatique, sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.*
- *Le Grand Conseil vaudois invite le Conseil d'Etat à contribuer à informer de manière détaillée la population du Canton sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour le combattre.*

*(Signé) Laurent Miéville
et 91 cosignataires*

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations du Grand Conseil concernant la nécessité d'agir sans plus attendre face au changement climatique. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat l'a inscrit comme une action du Programme de législature 2017-2022, avec la volonté d'établir un Plan climat vaudois comprenant à la fois des mesures de réduction des émissions de CO₂ et d'adaptation face au réchauffement climatique, ainsi que des mesures de documentation et d'observation de ces changements.

L'élaboration du Plan climat est en cours, avec la participation active de toute l'administration vaudoise et de certains acteurs de la société civile, dont différents collectifs de "jeunes" que sont *Swiss Youth for Climate*, *Climate Strike* et la *Commission de Jeunes du canton de Vaud*.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler les actions fortes déjà engagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le programme 100 millions pour les énergies renouvelables et le programme pour l'assainissement énergétique des bâtiments, dont l'essor est particulièrement réjouissant. La nouvelle conception cantonale de l'énergie (CoCEN), qui sera publiée prochainement, constituera dans ce cadre un axe central du plan climat cantonal. Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'engage également de manière déterminée dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques avec notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la biodiversité.

Les aspects de communication et de sensibilisation seront un élément important du Plan, avec notamment le partage des résultats des mesures et le suivi des évolutions climatiques. Une attention particulière à l'accompagnement au changement des comportements est par ailleurs souhaitée dans tous les processus liés au Plan.

Le Conseil d'Etat tient à préciser que le dossier « climat » figurera en bonne place du prochain bilan de mi-législature 2017-2022 qui constituera une occasion de faire le point sur l'état d'avancement des différentes politiques publiques favorables au climat et bien entendu sur le plan climatique vaudois

Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat va s'employer à assurer la cohérence des différents objets pilotés par les différents départements avec les objectifs climatiques et de développement durable. Il portera ainsi une attention particulière à présenter la composante climatique des projets qui concrétisent la mise en œuvre des diverses politiques publiques contribuant à la réalisation du Plan climat.

Le Conseil d'Etat remercie le Grand Conseil pour cette résolution sur l'urgence climatique et en appelle à son soutien pour l'élaboration d'un Plan climat ambitieux, à la hauteur des attentes de la population et des enjeux environnementaux et sociétaux, dans le cadre des compétences cantonales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean